



Introduction

Cette fiche de conseils s'adresse aux employeurs qui exploitent des casinos et des entreprises semblables (p. ex. hippodromes ou salles de bingo) pour leur donner un aperçu des dangers potentiels en milieu de travail attribuables à la COVID-19 et des mesures de contrôle connexes. Certaines informations sont également utiles pour les travailleurs et les visiteurs.

Dans tous les cas, il est primordial de respecter les directives des [autorités de santé publique](#) locales et celles de votre [organisme de réglementation provincial ou territorial en matière de santé et de sécurité au travail](#).

Consultez les lignes directrices à jour de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) : [Outil d'atténuation des risques pour les lieux de travail et les entreprises en activité pendant la pandémie de COVID-19](#). Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, consultez les documents de [ressources sur la COVID-19](#) du CCHST, y compris les suivants : [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#), [COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#) et [Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#).

Remplissez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en faisant tout ce qui est raisonnablement possible dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos employés notamment en leur fournissant de l'information, de la formation, des fournitures et de l'équipement de protection individuelle (EPI).

Comme la taille des établissements de jeu varie, allant de petits propriétaires exploitants à de plus grandes entreprises comptant de nombreux travailleurs et plusieurs quarts de travail, divers conseils ont été fournis. Appliquez ceux qui correspondent le mieux à votre milieu de travail.

Tenir compte des risques

Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les personnes travaillent dans des espaces restreints (mal ventilés), dans des lieux très fréquentés et en présence de personnes d'autres foyers. Le risque est plus élevé dans les endroits où l'on pratique des activités comme des conversations rapprochées et des activités qui impliquent que l'on ait à crier ou à respirer fort (p. ex. lorsqu'on fait de l'exercice).

Le travail dans un établissement de jeux vidéo et de jeux de hasard expose les travailleurs à bon nombre des situations susmentionnées. La transmission de la COVID-19 pendant ces activités dépend du milieu, du nombre de personnes, de la proximité physique, de la durée et du type d'interactions, ainsi que de l'efficacité des mesures sanitaires mises en place.

Les employeurs doivent tenir compte des facteurs suivants :

- les mesures à prendre pour protéger les travailleurs et les visiteurs; avez-vous fait les efforts nécessaires pour cerner les risques et mettre en œuvre les solutions appropriées? Suivez-vous les consignes de la santé publique?
- la façon dont les espaces intérieurs sont ventilés; une mauvaise ventilation pourrait accroître la transmission de virus en suspension dans l'air. Réglez les systèmes de ventilation de manière à réduire les risques.
- le nombre d'interactions étroites que les travailleurs ont entre eux; les risques de transmission augmentent avec les contacts étroits et fréquents.
- la durée de ces interactions; les données indiquent que la propagation de personne à personne est plus probable en cas de contact prolongé.
- le type d'interactions des travailleurs (p. ex. demeurer assis à une table avec des visiteurs pendant des heures); observez et analysez vos activités et vos tâches. Vous devez savoir comment se produit la transmission de la COVID-19 et mettre en œuvre des mesures d'atténuation.
- l'interaction des travailleurs avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés; la tâche peut-elle être ajustée pour réduire ou éliminer les éléments fréquemment touchés?
- l'obligation de porter le masque dans votre milieu de travail; des mesures de santé publique sont-elles en vigueur dans votre administration?
- les situations qui pourraient donner lieu à des rassemblements dans votre établissement (p. ex. autour des horloges de pointage, dans les vestiaires ou autour des tables de jeu)? Faites des changements dans vos activités pour éviter la formation de foules autant que possible.
- l'incidence des barrières linguistiques sur la capacité des travailleurs à comprendre et respecter les mesures de lutte contre la transmission; évaluez votre main-d'œuvre et modifiez vos communications pour vous assurer que vos travailleurs comprennent bien.

Chaque établissement est unique. Il est important que les employeurs [évaluent les risques](#) de transmission de la COVID-19 que posent l'aménagement du lieu de travail, les procédures et les tâches précises de leur établissement et mettent en place des [mesures de contrôle des dangers](#) appropriées en appliquant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d.



élimination, substitution, mesures techniques, mesures administratives et équipement de protection individuelle [EPI]). Utilisez une approche à plusieurs niveaux lors de la mise en œuvre de la combinaison de contrôles des risques choisie, notamment [des mesures de prévention individuelles](#). Ne créez pas nouveaux dangers dans le milieu de travail et évitez d'entraver les mesures de sécurité existantes.

En consultation avec le comité de santé et de sécurité ou le représentant, le cas échéant, mettez en œuvre un plan de sécurité lié à la COVID-19 pour identifier les dangers et fournir des solutions propres à votre lieu de travail. Communiquez le plan aux travailleurs et affichez une copie du plan sur les panneaux de sécurité. Le plan devrait aborder autant d'aspects que possible. Examinez, communiquez et mettez à jour régulièrement ce plan.

Mesures de contrôle technique

Mettez ces mesures en œuvre pour aider à prévenir la transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail. Mettez l'accent sur les changements ou mises à niveau physiques ou d'équipement afin de protéger les travailleurs et le public.

- Installez des postes supplémentaires de lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains (teneur minimale en alcool de 60 %) dans les endroits très passants comme les entrées principales et les entrées des travailleurs, les sorties, les salles de repos, les vestiaires, les salles de réunion, les ascenseurs, la réception et les aires d'expédition et de réception.
- Ventilez adéquatement les espaces intérieurs. Consultez un spécialiste en système CVC pour savoir comment augmenter le nombre de changements d'air à l'heure entre l'intérieur et l'extérieur et réduire ou éliminer la recirculation de l'air. Envisagez d'installer des appareils de filtration et de désinfection de l'air (p. ex. lampe germicide à UV pour la pièce ou le système) pour réduire davantage les contaminants atmosphériques. Consultez la fiche de conseils du CCHST : [Ventilation intérieure : directives pendant la pandémie de COVID-19](#).
- Assurez-vous que les ventilateurs d'évacuation (qui sortent vers l'extérieur) installés dans les toilettes ou dans les systèmes d'évacuation locaux sont entièrement fonctionnels, fonctionnent à capacité maximale et demeurent allumés.
- Assurez-vous que les systèmes de circulation d'air ou les ventilateurs ne dirigent pas le flux d'air d'une personne à l'autre.
- Réglez la vitesse des ventilateurs (p. ex. portatifs, sur pied, fixés au mur) au réglage le plus bas lorsque leur utilisation est nécessaire.
- Modifiez les vestiaires et les salles de réunion (p. ex. retirer les meubles ou ajuster l'emplacement des casiers) afin de favoriser la plus grande distance possible entre les travailleurs.
- Installez des [barrières physiques](#) pour séparer les travailleurs les uns des autres et des visiteurs lorsque c'est possible et approprié tout en veillant à ne pas bloquer les allées ou les sorties (p. ex. sorties d'urgence). Les écrans doivent être de taille appropriée et placés de manière à empêcher les gouttelettes de salive d'être transmises d'une personne à l'autre. Nettoyez et désinfectez les barrières au besoin, plusieurs fois par quart de travail (au moins une fois par jour).
- Remplacez les surfaces souples par des surfaces dures plus faciles à désinfecter (p. ex. des carreaux au lieu de la moquette, des bancs en bois ou en plastique au lieu de bancs à coussins).
- Réduisez le nombre de points de contact :
 - Remplacez la quincaillerie de porte par des poignées et des plaques de propreté qui peuvent être actionnées au moyen des poignets ou des coudes.
 - Installez des portes automatiques ou gardez ouvertes les portes qui ne sont pas des portes coupe-feu. Veillez à ne pas créer de nouveaux risques (trébuchement ou incendie).
 - Installez des dispositifs automatiques (p. ex. activés par le mouvement ou une minuterie), notamment des interrupteurs d'éclairage, des robinets, des distributeurs de désinfectant, des chasses d'eau pour toilette et urinoir et des distributeurs de serviettes en papier.
 - Retirez les bacs à déchets avec couvercles qui doivent être ouverts manuellement et remplacez-les par des bacs avec couvercles actionnés par le mouvement ou avec le pied.
 - Utilisez des méthodes sans contact pour le pointage par les travailleurs, comme des cartes clés électroniques, des messages ou des courriels ou l'appel nominal par un superviseur.

Mesures administratives



Ces types de mesures consistent en des politiques, des procédures et de la formation qui permettent de réduire les risques. Elles reposent sur la gestion du personnel et la conformité pour être pleinement efficaces. Leur priorité devrait être de permettre de réduire le plus possible le nombre de personnes sur le lieu de travail tout en maintenant les protocoles de sécurité. La COVID-19 peut se propager par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Au moment d'établir les mesures de contrôle, tenez compte du fait que toute personne peut déjà être infectée. Continuez à examiner et à mettre à jour les contrôles administratifs à mesure que la pandémie évolue.

Éloignement physique

Les recherches montrent que la transmission de la COVID-19 entre les personnes se fait principalement par voie aérienne. Toutes les interactions entre personnes proches pourraient entraîner une transmission. Déterminez si les interactions en personne sont essentielles et optez toujours pour le télétravail si possible.

- Créez et appliquez une politique d'éloignement physique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Communiquez ces exigences à tous les travailleurs et visiteurs.
- Rappelez au personnel de minimiser les interactions non essentielles en personne avec d'autres ménages (afin de réduire les expositions potentielles à la COVID-19). Les interactions doivent être les **moins fréquentes** possible, être **brèves** et à une **distance la plus grande possible** des autres personnes (au moins 2 mètres).
- Limitez le nombre de personnes autorisées à se trouver en même temps dans les toilettes et dans les vestiaires. Aménagez l'espace de manière à ce que les lavabos, les cabines et les urinoirs soient mis hors service en alternance s'ils sont à moins de 2 mètres les uns des autres.
- Dans la mesure du possible, désignez des itinéraires à sens unique où les personnes circulent en file indienne dans l'installation.
- Modifiez les postes de travail pour assurer la plus grande distance possible entre les travailleurs (au moins 2 mètres). Ciblez les postes de travail qui sont positionnés de manière à ce que les gens soient placés près les uns des autres ou face aux autres. S'il est impossible d'espacer les gens, installez des barrières conçues pour réduire la transmission des gouttelettes respiratoires.
- Évaluez les tâches et réduisez le plus possible les contacts physiques étroits. Modifiez les tâches de façon à ce qu'elles puissent être effectuées par une seule personne (si cela est sécuritaire). Pour toutes les tâches qui nécessitent la présence d'au moins deux personnes à proximité, assurez-vous que tous les travailleurs et visiteurs portent correctement un masque et que l'interaction est aussi courte que possible.
- Prévoyez comment les travailleurs maintiendront l'éloignement physique pendant les évacuations d'urgence. Effectuez des exercices pour vous assurer que les travailleurs suivent la nouvelle procédure.
- Prévoyez des exceptions aux consignes d'éloignement, par exemple pour quiconque vient au secours d'une personne en détresse, fournit les premiers soins ou effectue la réanimation cardiopulmonaire (RCR).

Port du masque

Le port adéquat du masque réduit le nombre de virus projetés dans le milieu environnant par les personnes infectées. L'établissement et le respect de politiques relatives à l'éloignement physique et au port du masque sont des moyens efficaces de minimiser la propagation de la COVID-19.

- Mettez en place une politique de port du masque. Communiquez ces exigences aux visiteurs et aux travailleurs. Assurez-vous que la politique est conforme aux recommandations des autorités locales en matière de santé publique.
- La politique doit indiquer quand et où porter un masque ainsi que le type de masque à porter.
- Exigez que les travailleurs portent correctement des masques bien conçus et bien ajustés sur les lieux de travail. Les masques doivent couvrir le nez, la bouche et le menton sans laisser de régions à découvert.
- Le masque approprié à votre milieu de travail devrait être choisi en fonction des directives locales en matière de santé publique et des exigences organisationnelles et pourrait être médical ou non médical.
- Si des respirateurs (p. ex. masque N95 jetable ou réutilisable) sont déjà utilisés pour certaines tâches, continuez leur utilisation, car ils offrent une meilleure protection que les masques non médicaux.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide ne devrait pas en porter.
- Informez les travailleurs des limites des masques. Mentionnez qu'une utilisation et une élimination inadéquates du masque peuvent accroître le risque d'infection.
- Envisagez d'utiliser des masques transparents, s'il y a lieu, ou utilisez des directives écrites pour communiquer avec des collègues ou des membres du public sourds ou malentendants.
- Formez le personnel et installez des affiches rappelant à tous les consignes suivantes :



- Changer de masque s'il est mouillé ou souillé (avoir des masques supplémentaires à cet effet).
- Entreposer les masques réutilisables souillés dans un contenant perméable à l'air (laver les masques avant de les réutiliser).
- Éviter de toucher l'extérieur du masque pendant le port et le retrait (manipuler par les attaches seulement).
- Se laver (ou se désinfecter) les mains avec de l'eau et du savon avant et après l'avoir enfilé ou enlevé.
- Être conscient des conditions environnementales qui peuvent avoir une incidence sur la santé ou les personnes qui portent des masques (p. ex. les masques deviennent inefficaces après avoir été souillés ou l'apparition plus rapide du stress thermique dans les espaces chauds et humides).
- Consultez le document du [CCHST : Obtiens les faits sur les masques](#) et le document [de l'ASPC intitulé Utilisation du masque contre la COVID-19 : Conseils aux collectivités](#) pour obtenir de plus amples renseignements et conseils.

Changements à apporter pour réduire les risques pour les travailleurs

- Ajustez les effectifs quotidiens de manière à limiter au maximum le nombre de personnes présentes sur le lieu de travail (lorsque cela est possible en toute sécurité). Assurez-vous que des rôles essentiels tels que des superviseurs et des membres de l'équipe de premiers soins ou d'intervention en cas d'urgence sont présents à chaque quart. Donnez une formation polyvalente aux travailleurs afin qu'ils puissent effectuer les tâches de leurs collègues en toute sécurité.
- Décalez le début des quarts de travail et les pauses pour réduire au minimum les rassemblements aux entrées des travailleurs, aux vestiaires et aux salles de repos et aux aires de repos extérieures.
- Désignez des groupes de travailleurs (cohortes) travaillant ensemble sur les mêmes quarts de travail. Gardez les groupes séparés autant que possible.
- Réduisez au minimum les contacts entre les travailleurs qui se présentent au travail en simplifiant le processus autant que possible (p. ex. faire preuve de souplesse en ce qui concerne les heures d'arrivée et de départ, ajouter des postes de pointage supplémentaires, ouvrir une session avec carte clé, envoyer un message ou un courriel ou faire effectuer un appel nominal par un superviseur).
- Poursuivez les réunions de sécurité et d'information, mais évitez les rassemblements de personnes dans la mesure du possible. Mettez en œuvre la technologie pour tenir des réunions virtuelles. Si cette option n'est pas possible, rassemblez-vous en petits groupes éloignés physiquement, préférablement en plein air ou dans de grands endroits bien ventilés.
- Modifiez les aires d'entreposage partagées (p. ex. chaussures d'hiver, chandails, manteaux, EPI). Demandez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels dans des casiers séparés ou dans des contenants ou des sacs scellés.
- Offrez un service de buanderie pour les uniformes de travail ou exigez que les employés portent des uniformes ou des vêtements fraîchement nettoyés pour chaque quart de travail. Les vêtements doivent être mis dans un sac et lavés après chaque quart de travail.
- Mettez en œuvre des politiques de congés flexibles pour [offrir des mesures d'adaptation](#) aux travailleurs qui présentent un [risque plus élevé](#) de maladies ou de résultats plus graves (c.-à-d. qui ont plus de 60 ans, qui sont immunodéprimés ou qui ont des problèmes de santé chroniques).
- Adoptez des politiques souples sur les congés de maladie et envisagez d'offrir du soutien aux travailleurs qui sont en congé de maladie, encouragez-les à rester à la maison lorsqu'ils se sentent malades, même si les symptômes sont légers (c.-à-d. ne pénalisez pas les travailleurs qui ne se présentent pas au travail lorsqu'ils se sentent malades).

Changements organisationnels visant à réduire les risques

- Mettez en œuvre une politique de télétravail. Exigez que tous les travailleurs qui ne sont pas essentiels aux activités quotidiennes travaillent de la maison le plus souvent possible.
- Continuez de vous conformer à toutes les lois et exigences fédérales, provinciales ou territoriales en matière de travail.
- Certaines administrations peuvent exiger la fermeture de votre établissement lorsque les taux de transmission communautaire sont élevés; respectez toutes les ordonnances de fermeture imposées.



- Ajustez et maintenez les niveaux d'occupation des travailleurs et des visiteurs conformément aux exigences de votre autorité locale de santé publique.
- Réduisez le niveau de bruit autant que possible (p. ex. éteignez la musique de fond ou réduisez le volume provenant des machines de jeu) afin de permettre aux gens de parler le moins fort possible.
- Réduisez le nombre d'objets partagés entre les travailleurs (ex. : fournissez des outils de nettoyage ou des radios aux travailleurs pour tout leur quart de travail).
- Réduisez au minimum les visiteurs inutiles (p. ex. entrepreneurs, ingénieurs, consultants) qui se rendent dans les installations. Tenez des réunions virtuelles et remettez à plus tard les appels de maintenance, de consultation et de service non urgents, si possible.
- Laissez les zones aérer suffisamment longtemps et désinfectez toute surface touchée une fois les travaux terminés par les entrepreneurs externes.
- Prévoyez l'arrivée des livraisons en dehors des heures de pointe lorsqu'il y a moins de travailleurs sur place.
- Tentez de fonctionner à la manière d'un établissement sans argent comptant (par exemple : tous les services sont prépayés, les paiements en ligne sont acceptés, seuls les paiements par carte de crédit ou carte bancaire sont acceptés). Évitez que l'argent comptant soit un point de contact entre les visiteurs et les travailleurs.
- Envisagez de diffuser des annonces sur les comportements sécuritaires et les pratiques exemplaires dans le système de sonorisation.
- Cessez d'offrir des services qui nécessitent des contacts étroits entre personnes ou des objets personnels comme le vestiaire ou la location de casiers.
- Annulez tout divertissement qui fait la promotion des foules (p. ex. concerts, spectacles de magie, spectacles acrobatiques). Consultez les autorités de santé publique pour déterminer si ces événements peuvent reprendre en toute sécurité.
- Envisagez de fermer l'installation si une écloison est déclarée. Nettoyez et désinfectez soigneusement les aires publiques, les vestiaires et salles de pause des travailleurs et les aires administratives pendant la fermeture. Une fermeture de durée appropriée brisera la chaîne de transmission entre les travailleurs et réduira l'impact d'une écloison prolongée. Consultez les autorités locales de santé publique pour obtenir des conseils.

Formation des travailleurs

- Proposez une formation spécifique à la COVID-19 à vos employés, qui comprend au moins les éléments suivants :
 - [les symptômes de la COVID-19](#) et ce que les employés doivent faire si ces symptômes commencent à se manifester;
 - [les modes de transmission du virus](#);
 - comment se protéger et protéger les autres en superposant de multiples mesures de contrôle des risques et des [mesures de prévention individuelles](#);
 - comment rester informé (en utilisant des [sources fiables](#));
 - le respect de [l'étiquette respiratoire et d'une bonne hygiène des mains](#);
 - les changements apportés aux politiques et procédures en matière de santé et de sécurité.
- Surveillez le respect des mesures et répétez la formation aussi souvent que nécessaire.
- Demandez aux travailleurs de rester à la maison s'ils se sentent malades, même si les symptômes sont légers.
- Enseignez aux travailleurs à éviter tout contact physique inutile comme les embrassades, les poignées de mains et les tope-là, ainsi que les rencontres après le travail.
- Découragez le partage d'objets personnels comme des téléphones cellulaires ou des briquets.
- Formez les superviseurs qui peuvent devoir composer avec les travailleurs et les visiteurs qui réagissent de façon agressive aux mesures sanitaires et aux changements organisationnels liés à la COVID-19.
- Demandez aux travailleurs d'éviter de partager de l'équipement portatif, des outils et des documents. Lorsque vous devez absolument partager des articles, vous devez vous laver ou désinfecter les mains avant et après (p. ex. dossiers de lot, planches à pince, outils, stylos, chariots).
- Formez les travailleurs sur les bonnes techniques de nettoyage et de désinfection de l'équipement comme les commandes, les écrans, les outils, les radios et les appareils personnels (p. ex. les téléphones cellulaires).



Donnez-leur les fournitures et le temps de désinfecter leur poste de travail au besoin.

- Assurez-vous que les travailleurs comprennent les précautions à prendre lors de la manipulation des produits chimiques qu'ils utilisent (y compris les nettoyants et les désinfectants), c.-à-d. porter l'EPI approprié, ventiler la zone pendant le nettoyage, etc. Assurez-vous que tous les travailleurs sont formés, comprennent et utilisent le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ([SIMDUT](#)).

Dépistage à l'entrée et recherche des contacts

- Posez des questions de dépistage sanitaire à tous les travailleurs et visiteurs aux entrées. Les questions doivent porter sur les symptômes actuels (le cas échéant), les voyages récents et l'exposition potentielle à la COVID-19 (des modèles sont disponibles auprès des autorités de santé publique locales du [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)). Demandez aux travailleurs d'effectuer le dépistage à l'aide d'un portail ou d'une application de l'entreprise avant de se présenter au travail.
- Les travailleurs qui répondent aux critères de dépistage peuvent travailler. Les personnes qui ne satisfont pas aux critères doivent communiquer avec leur superviseur. Le superviseur devrait leur demander de rester (ou de retourner) à la maison et de surveiller leurs symptômes. Invitez ces personnes à communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale s'ils développent des symptômes ou que ceux-ci s'aggravent.
- Les visiteurs qui répondent aux critères du test de dépistage devraient être autorisés à entrer. Les personnes qui échouent au dépistage devraient se voir refuser l'entrée. Informez les visiteurs du processus de dépistage avant leur arrivée, en leur permettant de se préparer ou d'éviter de se présenter s'ils ne répondent pas aux critères de dépistage.
- Consignez tous les travailleurs et visiteurs qui entrent dans le lieu de travail. Il est essentiel de le faire pour la recherche des contacts. Ces renseignements ne devraient être communiqués qu'aux autorités de santé publique. Assurez-vous que les renseignements personnels sont protégés et qu'ils sont stockés et détruits de façon sécuritaire, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels.
- Encouragez l'utilisation de l'[application nationale Alerte COVID](#) par les visiteurs et les travailleurs si votre province y participe.

Communications

- Les gestionnaires devraient se tenir au courant des directives des autorités locales de santé publique ou des instances de réglementation et s'y conformer. Cette conformité peut exiger la fermeture partielle ou totale de votre établissement.
- Communiquez aux travailleurs et aux visiteurs toutes les nouvelles pratiques et politiques en vigueur dans le milieu de travail. Communiquez ces changements et affichez des ressources et des renseignements crédibles sur la COVID-19 dans les entrées, les toilettes, les salles du personnel, les panneaux de sécurité et les sites Web.
- Tenez à jour l'information, les directives et les ordres gouvernementaux affichés.
- Installez des affiches dans l'ensemble des installations pour rappeler aux travailleurs les comportements sécuritaires comme l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire et de respecter les politiques d'éloignement physique et de port du masque.
- Installez des affiches décrivant la bonne technique de lavage des mains près des éviers pour rappeler et renforcer la formation.
- Indiquez les limites d'occupation des salles aux entrées des salles de pause, des toilettes, des aires de réception, des bureaux et des salles de réunion.
- Les communications devraient être rédigées dans des termes faciles à comprendre, en plusieurs langues, selon les préférences des travailleurs.
- Affichez des graphiques et des pictogrammes pour informer clairement tous les occupants du bâtiment des comportements souhaités et non souhaités.
- Encouragez les travailleurs à signaler toute préoccupation liée à la COVID-19 à leur employeur, superviseur, comité de santé et sécurité ou à leur représentant ou syndicat, s'il y a lieu.
- Fournissez des renseignements sur [les ressources de soutien économique](#) du gouvernement.
- Offrez un [soutien et des ressources en santé mentale](#).



Plan d'intervention pour les cas de COVID-19

- Lorsqu'une personne déclare avoir (ou est observée comme ayant) des [symptômes de la COVID-19](#) dans votre établissement, demandez-lui immédiatement de porter un masque (de préférence un respirateur ou un masque médical s'il n'est pas disponible, ils devraient porter un masque non médical bien construit et bien ajusté).
- Si la personne est en détresse immédiate, composez le **911** pour obtenir de l'aide médicale.
- Demandez aux visiteurs de partir s'ils peuvent le faire en toute sécurité.
- Pour les travailleurs :
 - Demandez à la personne d'arrêter immédiatement de travailler. Isolez la personne des autres dans une zone ou une pièce désignée. (**Remarque** : Après le départ de la personne, nettoyez et désinfectez toutes les surfaces et tous les objets qu'elle peut avoir touchés ou à proximité desquels elle a pu se trouver.
 - Renvoyez le travailleur chez lui pour qu'il commence son auto-isollement. Demandez-lui d'éviter le transport en commun, le taxi et le covoiturage, si possible.
 - Demandez-lui de consulter un médecin, au besoin, et de suivre les instructions de son [autorité locale de santé publique](#).
 - Le retour au travail devrait être déterminé par des professionnels de la santé ou des responsables de la santé publique et dépendra du type, de la durée et de la gravité des symptômes et, le cas échéant, du résultat d'un test de dépistage de la COVID-19.
- Si un travailleur ou un client vous informe d'un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, signalez-le à votre autorité locale de santé publique et coopérez à toute tentative de recherche de contacts. Vous pourriez également être tenu d'informer les travailleurs qui ont pu être exposés, à moins que votre autorité de santé publique en ait la responsabilité. Conseillez à toutes les personnes potentiellement exposées de surveiller attentivement leurs symptômes de la COVID-19.
- Si le cas est lié au travail et concerne un travailleur, d'autres avis pourraient être requis. Communiquez avec votre [organisme de réglementation en SST](#) et la [Commission des accidents du travail de votre région](#) pour obtenir des directives. Remplissez un rapport d'incident et procédez à une enquête.

Vaccins

- Encouragez les travailleurs à obtenir le [vaccin](#) contre la COVID-19 dès qu'ils seront admissibles et qu'il sera disponible dans votre région.
- Envisagez de soutenir les travailleurs qui souhaitent recevoir le vaccin en leur offrant du temps rémunéré pendant les heures de travail pour se faire vacciner ou en organisant une clinique de vaccination sur le lieu de travail.
- Partagez des renseignements supplémentaires sur le vaccin en l'affichant sur le panneau de sécurité ou en le partageant électroniquement. Consultez la page du Gouvernement du Canada : [Ce qu'il faut savoir sur le vaccin contre la COVID-19 au Canada](#).

Conseils propres aux casinos

- Évaluez chaque jeu sur table offert dans votre casino. Mettez en œuvre des protocoles de sécurité, des procédures et des modifications pour toutes les activités ou les jeux qui présentent un risque élevé.
- Ne continuez pas à offrir les jeux qui :
 - seraient trop difficiles à faire fonctionner de façon sécuritaire même si des procédures de sécurité supplémentaires et des modifications ont été mises en place;
 - sont difficiles à garder propres et désinfectés entre les visiteurs;
 - encouragent les rassemblements;
 - nécessitent des contacts étroits entre les visiteurs et le personnel;
 - sont expressément interdits par l'administration de votre territoire.



- Encouragez les activités à faible risque comme des machines à sous assez éloignées les unes des autres (désinfectées entre chaque utilisateur).
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de pièces de jeu comme des dés ou des jetons pour permettre un nettoyage fréquent ou une mise en quarantaine programmée des articles.
- Prenez des mesures pour améliorer la sécurité des jeux sur table (p. ex. roulette, blackjack)
 - Configurez les sièges autour des tables de jeu pour que les visiteurs soient toujours aussi éloignés que possible (minimum 2 mètres).
 - Installez des barrières en plastique claires entre tous les participants. Les barrières devraient être installées à la hauteur appropriée pour bloquer la propagation des gouttelettes respiratoires d'une personne à l'autre et désinfectées fréquemment.
 - Désinfectez les rainures de jeu, les chaises et les barrières une fois que tous les visiteurs et le croupier ont quitté la table.
 - Nettoyez et désinfectez l'équipement de jeu comme les dés, les boutons, les cases et les mélangeurs de cartes selon un horaire fréquent et lors du changement de croupier.
 - Demandez aux participants et aux croupiers d'utiliser du désinfectant pour les mains avant de commencer à jouer ou à manipuler les cartes.
 - Rappelez aux visiteurs d'éviter de se toucher le nez, la bouche et le visage lorsqu'ils jouent.
 - Modifiez les jeux de manière à éliminer l'exigence pour les visiteurs de toucher aux composants et aux jetons (c.-à-d. demandez au croupier de manipuler tous les composants pour réduire au minimum les points de contact entre les personnes).
 - Les composants du jeu qui doivent être touchés par les visiteurs et les croupiers ne doivent être utilisés qu'une fois, puis nettoyés et désinfectés avant de les réutiliser. Envisagez un processus continu de désinfection à chaque table ou secteur de jeu pour les composants du jeu. Utilisez un procédé éprouvé ou utilisez les articles une fois, puis les entreposer pendant une période recommandée (p. ex. 72 heures) avant de les réutiliser.
 - Les superviseurs devraient rappeler à tous les visiteurs de porter correctement leur masque lorsqu'ils sont assis aux tables de jeu. Les visiteurs qui ne respectent pas la présente politique devraient être priés de partir s'ils refusent de s'y conformer.
 - Pour plus de sécurité, envisagez d'interdire de manger ou de boire aux jeux de table.
 - Les gestionnaires et les superviseurs devraient s'assurer qu'aucun attroupement ne se forme autour d'une table de jeu ou d'une autre zone.
- Mesures pour améliorer la sécurité des machines à sous
 - Les visiteurs devraient pouvoir maintenir la plus grande distance possible (minimum 2 mètres) dans toutes les directions par rapport aux autres. Espacez ou désactivez les machines à sous pour vous assurer que les gens restent séparés.
 - Nettoyez et désinfectez fréquemment tous les boutons ou leviers touchés par les visiteurs.
 - Désactivez le fonctionnement des machines à sous. N'utilisez que des machines à sous qui fonctionnent au moyen de pièces de monnaie virtuelle, ce qui élimine un point de contact entre les visiteurs et les travailleurs.
- Mesures pour protéger les travailleurs des comptoirs d'échange
 - Assurez-vous que les barrières installées au comptoir bloquent la circulation d'air entre les visiteurs et les travailleurs, sinon modifiez-les au besoin pour offrir la protection requise.
 - Les travailleurs doivent être formés pour se laver ou se désinfecter fréquemment les mains en utilisant les techniques appropriées lorsqu'ils effectuent des tâches qui comprennent la manipulation d'articles provenant des visiteurs.
 - Éliminez l'utilisation des jetons, si possible. L'utilisation de gants pour manipuler les gains (jetons) devrait être découragée, car une utilisation inappropriée des gants peut entraîner un risque accru de transmission virale.
 - Les postes de travail devraient être espacés le plus possible (distance minimale de 2 mètres) les uns des autres. Fermez et cessez l'utilisation des postes qui ne permettent pas une distance adéquate.



- Envisagez d'utiliser des panneaux ou des sous-verres pour indiquer quelles machines à sous ou sièges de jeu sur table ont été désinfectés.

Directives propres aux hippodromes

- Réduisez l'occupation maximale de toutes les zones de l'hippodrome, y compris les zones d'observation, les toilettes et les écuries, conformément aux exigences des autorités compétentes.
- Limitez l'accès aux écuries, aux aires d'entraînement et à la piste au personnel essentiel seulement.
- Actuellement, rien ne prouve que la COVID-19 se transmet du cheval à l'humain. Des précautions devraient être mises en place pour limiter la transmission entre les personnes qui travaillent avec les chevaux (p. ex. propriétaires, jockeys, vétérinaires, toiletteurs).
- Nettoyez et désinfectez les points de contact fréquents aux stalles, aux barrières de départ, aux aires d'alimentation et d'entraînement.

Directives propres à la salle de bingo

- Installez des barrières partout où les visiteurs et les travailleurs interagissent, y compris les comptoirs de service et de vente. Les barrières devraient être correctement installées pour protéger les travailleurs et les visiteurs.
- Espacez tous les visiteurs dans le couloir afin de maintenir la plus grande distance possible (au moins 2 mètres) pour tous les visiteurs et les travailleurs.
- Ne partagez pas d'articles comme des cartes, des tampons ou des marqueurs. Encouragez les visiteurs à apporter leurs propres tampons ou marqueurs.

Nettoyage et désinfection

Consultez la fiche de conseils du CCHST sur le [nettoyage et la désinfection](#) pour obtenir d'autres conseils et des exemples d'objets et de surfaces.

- Les fabricants devraient se concentrer sur l'équipement, les surfaces de travail, les commandes et poignées d'équipement, les écrans tactiles, les outils partagés, les panneaux d'accès, les bacs à déchets et à recyclage, l'équipement de bureau (stylos, outils, téléphones, radios, clavier, souris, etc.).
- Assurez-vous que tous les désinfectants utilisés sont efficaces contre la COVID-19. Consultez les directives de Santé Canada concernant les [désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains](#). Les produits désinfectants ont un numéro d'identification de médicament (DIN) de Santé Canada.
- Les objets et les surfaces fréquemment touchés qui occasionnent un risque élevé de transmission doivent être désinfectés plusieurs fois par jour.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique (préférablement à ouverture sans contact).
- Nettoyez et désinfectez les tables, les chaises et les surfaces alimentaires dans les salles de pause ou les cafétérias après chaque utilisation par les travailleurs.
- Assurez-vous que l'équipement de lavage de la vaisselle de la cafétéria fonctionne selon les spécifications, choisissez des cycles ou des réglages d'assainissement et utilisez les détergents et les désinfectants appropriés.
- Évitez la contamination croisée entre la vaisselle et la verrerie propres et sales.



Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.